



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 7 décembre 2023 (08h30)
SALLE ETABLE- LA LOMBARDIERE**

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires : 35
Présents : 27
Votants : 27
Convocation et affichage : 30/11/2023
Président de séance : Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance : Monsieur Christian MASSOLA

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Damien BAYLE, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Brigitte BOURRET, Sylvette DAVID, Yves RULLIÈRE.

**BC-2023-375 - ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - HABITAT
- AIDE A LA REALISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'OPAH-RU
COEUR DE VILLE HISTORIQUE, CANCE, TOURNON D'ANNONAY -
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A UNE COPROPRIETE**

Rapporteur : Madame Danielle MAGAND

Une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain (OPAH-RU) a été signée le 7 avril 2023 entre Annonay Rhône Agglo, la commune d'Annonay, l'Agence nationale de l'habitat (Anah), la Caisse des Dépôts et Consignations, la SACICAP Procivis Vallée du Rhône, Alliade Habitat et Action Logement Services.

Par cette convention, Annonay Rhône Agglo s'est engagée à participer au financement des travaux d'amélioration des logements réalisés par les propriétaires selon les modalités définies dans la convention, à savoir :

- Pour les copropriétés dégradées en difficulté :
 - une aide de 5% sur le montant HT des travaux.

Une demande de subvention est aujourd'hui déposée auprès de la Communauté d'agglomération par l'agence GOUDARD PATOT représentant le syndicat des copropriétaires de l'immeuble situé 4 place de la Liberté.

Type	Adresse	Propriétaire	Surfaces et typologie des logements	Nature des travaux	Montant HT des travaux + MOE	Dépenses subventionnées HT	Montant subvention Anah	Montant subvention Ville	Montant subvention Agglo	Montant total des subventions publiques	Soit % du coût HT
Copropriété	4 place de la Liberté	Syndic agence GOUDARD PATOT	11 logements	Réfection cage d'escaliers + changement menuiseries	92 534 €	92 520 €	55 512 €	4 626 €	4 626 €	64 764 €	70 %

Ce dossier a fait l'objet d'une instruction par l'Anah et peut bénéficier d'une subvention

conforme à la convention OPAH-RU.

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés sur l'immeuble 4 place de la Liberté, répondent aux critères d'éligibilité de la convention OPAH-RU,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2022.449 en date du 15 décembre 2022, par laquelle le Conseil communautaire a donné délégation au bureau communautaire,

VU la convention OPAH-RU Cœur de Ville historique, Cance, Tournon signée le 7 avril 2023 entre Annonay Rhône Agglo, la commune d'Annonay, l'Agence nationale de l'habitat (Anah), la Caisse des Dépôts et Consignations, la SACICAP Procivis Vallée du Rhône, Alliade Habitat et Action Logement Services.

DÉLIBÉRÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'octroi d'une aide financière de 4 626 € maximum au syndicat des copropriétaires représentés par l'agence GOUDARD PATOT pour l'immeuble 4 place de la Liberté. Le montant de la subvention accordée pourra être réajusté à la baisse en fonction du montant final des travaux sur présentation des factures acquittées.

PRECISE que le montant de la subvention accordée pourra être réajusté à la baisse en fonction du montant final des travaux sur présentation des factures acquittées,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à réaliser toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 08/12/23
Publié le : 14/12/23
Transmis en sous-préfecture le : 08/12/23
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20231207-46159-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du BUREAU
COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET